

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.03.2018	16h05	18.127	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		
Titre : Comment expliquer le changement de paradigme dans le domaine des placements pour mineurs ?		
Contenu :		
<p>Notre canton a décidé un nouveau virage dans le domaine des placements pour mineurs. Si jusqu'à aujourd'hui, la politique de placement des mineurs était axée sur le placement en institution, les placements en familles d'accueil et/ou le maintien des enfants dans leur famille seront à l'avenir les pistes privilégiées.</p> <p>Selon les informations parues dans le journal <i>Le Courrier</i>, ce changement, qui concernerait 2/3 des lits en foyer, devrait s'opérer d'ici 2020. D'ici là, 50 à 60 familles d'accueil doivent être trouvées.</p> <p>Ce changement de paradigme interroge et suscite de profondes inquiétudes.</p> <p>Le Conseil d'État peut-il nous dire quelles sont les bases de réflexion qui amènent un changement aussi radical ? Les professionnel-le-s du domaine ont-ils été consulté-e-s, intégré-e-s à la réflexion ?</p> <p>Quelle formation ou accompagnement sera mis à disposition des familles d'accueil, comment seront-elles évaluées, suivies et supervisées ?</p> <p>Enfin, le Département de l'éducation et de la famille est-il en mesure d'assurer que les mineurs en danger dans leur développement auront toujours accès à des places dans une institution, tant que de nouvelles familles d'accueil ne sont pas trouvées ? À l'évidence, il serait parfaitement injuste et inacceptable que ce soient les jeunes personnes fragilisées qui fassent les frais d'une politique trop rapidement mise en place et axée sur des considérations financières.</p>		
Développement :		
<p>Le placement des mineurs en institution découle toujours de situations familiales très complexes. Décider de placer un enfant ne se fait jamais à la légère et requiert la compétence et l'avis de nombreux professionnels. Un temps d'évaluation et de soutien en ambulatoire est souvent déployé en amont avant une décision de placement.</p> <p>Une fois placés, les enfants, fragilisés par leur parcours de vie particulier, sont pris en main par des professionnels, formés, travaillant en réseau et en équipe. Ils évaluent semaine après semaine l'évolution de l'enfant dans sa dimension sociale et psychologique.</p> <p>Avec la nouvelle politique de placement, des personnes, a priori non formées, pourront être choisies comme famille d'accueil. Sans véritable compétence, ces familles trouveront-elles les ressources nécessaires pour faire face aux nombreux défis de l'éducation d'enfants fragilisés avec des séquelles parfois importantes ? Est-ce que le bon sens et la bonne volonté suffiront-ils pour accompagner de manière adéquate ces enfants ?</p>		
Demande d'urgence : OUI		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Corine Bolay Mercier		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Annie Clerc-Birambeau	Marie-France Matter	Matthieu Lavoyer
Martine Docourt Ducommun	Hassan Assumani	